



**BUSINESS LEADERS' CONFERENCE ON 1992  
CONFÉRENCE DES DIRIGEANTS  
D'ENTREPRISE SUR L'EUROPE DE 1992**

**News Release**

**Communiqué**

No 071

Le 5 avril 1989

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, et le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de l'Ontario, M. Monte Kwinter, ont annoncé aujourd'hui qu'une Conférence sur le marché unique européen aura lieu le 10 avril 1989, à l'hôtel Sutton Place de Toronto, à l'intention des dirigeants d'entreprise.

Cette Conférence constituera pour les cadres supérieurs de sociétés cherchant à faire des affaires en Europe une occasion exceptionnelle d'examiner les répercussions du marché unique avec des décideurs de nombreux pays. Parrainée conjointement par le ministère des Affaires extérieures et par le ministère ontarien de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, elle a pour but d'aider les entreprises à se préparer aux possibilités et aux défis qu'offrira le marché unique.

1992 verra l'élimination de la plupart, sinon de la totalité, des barrières internes s'opposant à la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes au sein des douze pays membres de la Communauté; un marché de 325 millions de consommateurs sera ainsi créé.

"La Communauté européenne vient au deuxième rang des partenaires commerciaux et des sources de capitaux étrangers du Canada", a déclaré M. Crosbie. "Nous sommes conscients que la mise en place du marché unique européen en 1992 aura des répercussions importantes pour le Canada dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la technologie. C'est pourquoi notre gouvernement unit ses efforts à ceux des milieux d'affaires, afin que les Canadiens jouent un plus grand rôle dans l'Europe 1992."

Les débouchés qui sont en train de s'ouvrir en Europe ne sont pas seuls à retenir l'attention du Canada, a souligné M. Crosbie, rappelant que le gouvernement fédéral est résolu à aider les entreprises canadiennes à exploiter les possibilités offertes par le marché américain, ainsi qu'à promouvoir l'essor du commerce canadien dans la dynamique région Asie-Pacifique. Faisant fond sur l'Accord de libre-échange pour renforcer ses relations économiques et commerciales, le Canada élargira ses marchés d'exportation dans chacune de ces régions et s'efforcera de se faire reconnaître auprès des milieux d'affaires internationaux comme partenaire privilégié en matière d'investissement et coentreprise.